

## LES PRISONNIERS DE GUERRE

### EN CAPTIVITÉ AU 31 OCTOBRE 1917

CONTAT Jean	MARTINOD Alphonse
CROSET Emile	METRAL Charles Alfred
DELETRAZ Jean	METRAL Charles François
DELETRAZ Joseph Adolphe	PERREARD Edouard
DERONZIER Jean Marie	SONNERAT Clément
GERLIER Jean Claude	TARDIVEL Pierre Joseph
GIANNOTTY Louis	

### LIBÉRÉS AVANT OCTOBRE 1917

BAUD Cyrille et PESSEY Victor

### DISPARUS PRÉSUMÉS PRISONNIERS

METRAL Antoine et METRAL Louis

### LES SECOURS AUX 53 SOLDATS PRÉSENTS DANS LA ZONE DES COMBATS EN JANVIER 1918

Le 20 janvier 1918, le maire expose au conseil « qu'il est appelé à répartir les 1.000 frs de secours votés le 16 octobre 1917 en faveur des militaires qui habitaient dans la commune au moment de leur mobilisation et qui sont actuellement dans la zone des combats. Il soumet au conseil la liste des bénéficiaires qui se monte à 53 soldats. Le conseil décide en conséquence de donner 20 Frs à chaque mobilisé, ce qui porte à 1.060 Frs le montant de la subvention à allouer. Il vote en conséquence les 60 Frs nécessaires en plus du crédit voté le 16 octobre 1917. » (Voir liste ci-jointe de ces 53 combattants).

### LES 53 SOLDATS DE VILLAZ PRÉSENTS DANS LA ZONE DES COMBATS EN JANVIER 1918

ALLARD François	51° BCA	GERLIER Simon	51° BCA
BAUD Alexis	14° Train	JACQUET Joseph Léon	212° R.A.
BAUD Alexis (Sera tué le 29.08.1918)	340° R.I.	LOMBARD Louis	13° R.A.
BAUD Cyrille	51° BCA	MARTINOD Edouard (Sera tué le 12.06.1918)	245° R.A.
BAUD Emile	1° R.A.	MARTINOD Léon	140° R.I.
BAUD Jean	17° R.I.	MARTINOD Louis (Sera tué le 26.07.1918)	Salonique
BAUD Joseph	114° R.A.L	METRAL François	399° R.I.
BIOLLAY Jean Marie	137° R.I.	METRAL Jean Louis	30° R.I.
BONAVENTURE François Marie	54° R.A.	METRAL Jean Marie	230° R.I.
BONAVENTURE François	359° R.I.	METRAL Jean Marie	113° R.A.
BONAVENTURE Marius	97° R.I.	METRAL Pierre	230° R.I.
COMTE Alphonse	82° R.I.	PATTY Ernest	30° R.I.
CONTAT Louis	35° R.I.	PAULME Jean Marie	18° R.A.
DECHAMBOUX Alexis	7° Génie	PERREARD Claudius	55° Ligne
DECHAMBOUX Louis	110° R.I.	PESSEY Alexandre	30° R.I.
DELETRAZ André	22° B.C.A.	PESSEY François	9° Train
DELETRAZ Henri	38° R.A.	PESSEY Victor	230° R.I.
DELETRAZ Jean Marie	4° R.Génie	RAPHIN Albert	266° R.A.
DELETRAZ Joseph Ant.	14° Train	SONNERAT Alphonse	2° R.I.
DERONZIER Christin	262° R.A.	SONNERAT Luc	53° BCA
DERONZIER François	97° R.I.	TARDIVEL Claudius	14° Train
DERONZIER François	23° R.I.	TARDIVEL Léon	13° R.A.
DERONZIER Joseph	282° R.A.	VELLUZ François	1° Zouaves
EMINET Alexandre	18° Dragons	VELLUZ Louis	109° R.A.L.
FOURNIER Jean François	2° R.A.M.	VEYRAT-PARISIEN Pierre	105° R.I.
GERLIER Emile	14° Train	VUACHET François	232° R.I.
GERLIER Isidore	112° R.A.		

A cette époque, les autres soldats de Villaz se répartissent comme suit :

#### • Les blessés (Hôpitaux divers)

ALLARD Léon  
BAUD Albert  
FAVRE Sylvestre  
MARTINOD François  
PAULME François Joseph  
TERRIER Sulpice

#### • Autres

(Lieux divers hors zone de combat)

BALLANSAT Achille  
DELETRAZ Jean Louis  
DERONZIER Jean  
DURET Joseph  
MARTINOD Alphonse

## 2 AOUT 1914 - LA MOBILISATION GÉNÉRALE EN FRANCE 3 AOUT 1914 - L'ALLEMAGNE DECLARE LA GUERRE A LA FRANCE

Tout commence en fait le samedi 1<sup>er</sup> août 1914, date à laquelle le Président de la République Française, Raymond Poincaré, décrète la mobilisation générale, à la date du 2 août 1914, de tous les hommes soumis aux obligations militaires.

A Villaz, Joseph raconte ce premier épisode :

« Je me souviens de la déclaration de la guerre. Ce furent les gendarmes de Groisy le Plot, dont Villaz faisait partie de la brigade, qui, le 1<sup>er</sup> août apportèrent en mairie l'ordre de mobilisation générale. Nous sortions de l'école. Le clerc, Jean-Marie Delétraz, alla sonner le tocsin en tintant le battant de la cloche sans l'élancer. Tous les habitants de Villaz pleuraient à chaudes larmes et la tristesse envahit toute la commune. Comme c'était en pleine période des moissons, toute la nuit les cultivateurs tentèrent de rentrer une partie de la récolte avant leur départ. »

### LE DÉPART DES SOLDATS

Et Joseph poursuit : « Dès le lendemain matin, tous les hommes valides de 20 à 50 ans quittèrent leurs familles pour aller rejoindre leur régiment en suivant les instructions données sur le fascicule de leur livret militaire individuel. Mon père, bien que père de 5 enfants, nous quitta vers 5 heures du matin pour aller rejoindre le 11<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins à la caserne du 27<sup>ème</sup> B.C.A. à Annecy. Je me souviens, nous étions tous accrochés à ses vêtements avant son départ et nous pleurions à chaudes larmes avec notre maman. »



C'est ainsi qu'en ce dimanche 2 août 1914, 65 hommes de Villaz, âgés de 24 à 49 ans, rejoignent leur régiment respectif.

Ces soldats se répartissent en deux catégories :

- Les réservistes de l'armée active des classes 1900 à 1910, soit âgés entre 24 et 33 ans. Ils vont participer directement aux combats.
- Les réservistes de l'armée territoriale des classes 1887 à 1899, soit âgés entre 34 et 49 ans. Plus communément appelés « territoriaux », ils assurent la sécurité des voies de communications.

A ces nouveaux mobilisés, il faut ajouter les 20 soldats déjà présents sous les drapeaux, effectuant leur service militaire normal, soit issus des classes 1911 à 1913, âgés de 21 à 23 ans.

En ce début août 1914, 85 hommes de Villaz se trouvent engagés dans cette guerre.

Par ailleurs, 34 jeunes arrivant à leur majorité au cours des quatre années du conflit seront également mobilisés. En résumé, le nombre total des hommes de Villaz ayant participé à cette guerre s'élève à 119 (selon décompte fait par un ancien combattant).

Si certains soldats ont effectué la totalité de la guerre, d'autres ont bénéficié d'une démobilisation anticipée pour diverses raisons : âge, situation de famille, enfants...

### L'ENTRÉE EN GUERRE

Sur le plan national, les chefs militaires dont certains noms resteront à jamais associés à ce conflit, (Foch, Joffre, Gallieni, Pétain...) organisent aussitôt le rassemblement des troupes.

A Villaz, dès le 2 août 1914, les soldats mobilisés rejoignent leur régiment respectif où ils sont équipés puis dirigés vers diverses affectations selon leur classement.

Les « territoriaux », compte tenu de leur âge, vont occuper des fonctions de défense de points stratégiques.

Par exemple, Jean Marie, ce Villazois de 47 ans, père de 4 enfants, mobilisé le 2 août 1914 comme garde voies à la gare de St-Martin-Bellevue, sera libéré le 29 août 1914 eu égard à sa situation de famille.

Les réservistes de l'armée active sont affectés en grande partie dans des régiments d'infanterie dont le recrutement s'effectue surtout parmi les jeunes issus de la campagne. Censés être plus robustes et résistants en première ligne, ils sont aussitôt dirigés dans la zone des premiers combats le long de la frontière Franco-Allemande. Cependant, mal préparés et munis d'équipements inadaptés (pantalon rouge...) les Français subissent des pertes importantes dans ces combats à découvert, sans protection.

## LA MORT DU PREMIER SOLDAT

17 jours seulement après le début de la guerre, l'annonce de la mort d'un premier soldat jette la consternation parmi la population. Joseph se souvient : « C'est vers le 22 août que la mairie de Villaz reçut un avis mortuaire pour le décès au champ d'honneur de Alphonse Delétraz, tombé le 19 août 1914. Cette annonce bouleversa les habitants de la commune qui se mirent à craindre pour tous les êtres chers

## LA GUERRE DANS LES TRANCHÉES DE 1915 - 1917

Après la « bataille de la Marne » fin 1914, les soldats commencent à creuser des fossés pour s'abriter. Dès 1915, un vaste réseau de tranchées de plus de 600 Kms se forme aux frontières de l'Allemagne et de la Belgique. Les récits des survivants nous révèlent les conditions dans lesquelles les soldats sont confrontés :

La canicule ou le froid, la pluie, la boue, la saleté, les rats, une nourriture insuffisante, peu de sommeil, restriction d'eau, donc impossibilité de se laver ou se raser (d'où le nom de poilu donné à ces combattants). A cela s'ajoutent les bruits de la mitraille, l'explosion des obus, le gémissement des blessés, les cadavres des tués, les attaques au corps à corps, les gaz asphyxiants...

Durant cette période, plusieurs soldats de Villaz participent à divers combats dont les lieux restent gravés dans la mémoire collective, tels l'expédition aux Dardanelles en Turquie, la mythique « bataille de Verdun » en 1916 et le célèbre « Chemin des Dames » en 1917.

qui, en pleine jeunesse, avaient quitté leur foyer. Malheureusement, ce triste présage se réalisa. »

Né à Villaz le 9 novembre 1888, le jeune Alphonse, soldat au 97<sup>ème</sup> régiment d'infanterie basé à Chambéry, a été « tué à l'ennemi » lors de la bataille du 19 août 1914 à Flaxlanden dans le Haut-Rhin, près de Mulhouse, où plus de 600 soldats du 97<sup>ème</sup> R.I. sont morts. Il avait 26 ans. Ses parents, Jean et Anne-Marie Delétraz, auront la douleur de perdre un deuxième fils, Léon, mort au combat en 1916.



La Bataille de Verdun - 1916

Hélas ! Comme nous le verrons ci-après dans la liste des tués, cette époque sera fatale à plus d'une trentaine de soldats de Villaz.

## UN VALEUREUX POILU

François BONAVENTURE est né le 7 décembre 1879 à Villaz. Il est mobilisé le 3 août 1914 au 359<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie. A cette date, il a 35 ans, est marié et a un fils prénommé Rémi.<sup>(1)</sup>

Son comportement durant la guerre lui vaut deux citations à l'ordre du régiment, reproduites ci-après :

- Le 25/09/1916 :  
« Agent de liaison courageux et homme du devoir.  
Belle conduite au feu pendant la période du 14 au 30 juin 1916 ».
- Le 27/06/1918 :  
« Soldat cycliste très brave et d'un entier dévouement.  
Le 11 juin 1918, s'est porté vaillamment au combat sous un violent barrage ennemi.  
A été blessé devant Courcelles (Oise) le 11 juin 1918 ».

Il est démobilisé le 5 février 1919.

<sup>(1)</sup> Rémi est mort en déportation en Allemagne le 9 mai 1945, suite à la rafle de Saint-Eustache.

## PENDANT CE TEMPS-LÀ... À VILLAZ

### LES RÉQUISITIONS DE CHEVAUX, BŒUFS ET AUTRES...

L'ordre de mobilisation ordonne également « la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires en complément des armées ». C'est ainsi que le 4 août 1914, une commission présidée par le maire François Allard dresse la liste des attelages prévus dans la réquisition militaire. Cette liste comprend 21 chevaux et 20 paires de bœufs. Par la suite, tout au long de la guerre, le service de ravitaillement militaire réquisitionne également des vaches et diverses denrées (foin, blé, farine, avoine, paille, pommes de terre...).

Ces réquisitions, ajoutées au manque de main d'œuvre provoquée par la mobilisation de tous les hommes valides désorganisent complètement la vie dans beaucoup de familles.

### LA VIE DES ADULTES ET DES ENFANTS

Joseph se souvient : « Dans le village, il ne restait que les femmes, les hommes âgés de plus de 50 ans, les vieillards et les enfants. Comme l'agriculture manquait de bras, Mr le curé Pierre Lamellet et Mr l'instituteur Arthur Guévin allaient dans les familles les plus nécessiteuses pour les aider à rentrer la moisson et autres travaux des champs. Les femmes, courageuses, prirent souvent l'initiative de diriger les travaux de la ferme pour rentrer les récoltes. Comme il n'existait pas de machines agricoles, les vieillards, les jeunes, les femmes même prirent la faux pour faucher les regains, luzernes, trèfles, puis il fallait rentrer les récoltes de pommes de terre, betteraves, fruits et enfin faire les labours ».

Sur le plan affectif, la population vit au rythme des nouvelles du front, de l'annonce des soldats tués, blessés, hospitalisés, atteints d'une maladie contagieuse, faits prisonniers, disparus...

Les enfants eux-mêmes suivent de près les événements. Joseph, qui fréquente l'école communale à cette époque, se souvient très bien :

« A l'école, notre instituteur Arthur Guevin, grand patriote, nous apprenait la Marseillaise, le chant du départ, le rêve passe. Puis les hymnes des alliés : Belge (la Brabançonne), Italien, Anglais, Serbe et Américain. Chaque samedi matin, les deux classes se réunissaient et le maître nous faisait chanter tous ces hymnes nationaux. Il était courant que chaque samedi de nombreuses personnes venaient sous les fenêtres de l'école pour nous entendre chanter, afin disaient-elles, pour se donner du courage ».

Par ailleurs, la commune, malgré ses faibles revenus provenant principalement des ventes de coupes de bois, vient en aide à la population et à ses soldats sous diverses manières.

### LA SUPPRESSION DES « PRESTATIONS »

Ainsi, dans sa délibération du 5 septembre 1915, le maire François Allard expose au conseil municipal composé de 4 membres seulement, les 7 autres étant mobilisés, « que par suite de la mobilisation générale, la grande majorité des ménages de la commune ont été privés de leurs hommes capables de faire des prestations - Que la réquisition a aussi enlevé la presque totalité des chevaux de la commune - et que par conséquent il lui paraît impossible de faire exécuter les prestations de 1915. Le conseil décide donc d'annuler les prestations ».

(A cette époque, la prestation est une pratique courante. Il s'agit en fait d'un impôt destiné à l'entretien des chemins communaux que le contribuable acquitte le plus souvent en nature, c'est-à-dire en effectuant lui-même les travaux.)

### LA VENTE DE COUPES AFFOUAGÈRES

Le 11 juin 1916, le maire expose au conseil « que 3 coupes affouagères concédées à la commune après 1914 n'ont pu être exploitées par les habitants faute de bras - Que 2 de ces coupes ne pourront l'être encore cette année parce qu'elles sont pénibles et dangereuses à exploiter par des femmes et des jeunes gens. Le conseil municipal décide qu'il y a donc lieu de les vendre au bénéfice de la commune. »

(A cette époque, les habitants intéressés bénéficient en effet d'un « droit d'affouage » qui leur permettent de s'approvisionner en bois dans la forêt communale.)

### LES SECOURS AUX FAMILLES DES 13 PRISONNIERS EN OCTOBRE 1917

Le 16 octobre 1917, le conseil décide « de verser une somme de 15 frs par prisonnier aux familles des prisonniers. (Voir liste ci-après) Les parents emploieront cette subvention à faire des colis de Noël ou du nouvel an à leurs prisonniers ».

Parallèlement, le conseil « vote un crédit de 1.000 Frs en faveur des militaires de la commune qui sont sur le front ou dans la zone des armées. Ce crédit sera distribué aux familles qui feront à leurs soldats des colis de nouvel an au nom de la commune ».



François BONAVENTURE